

Charte éditoriale Association Radio Cité

La charte éditoriale s'applique aux émissions et contenus radiophoniques produits, conçus et réalisés à la demande de l'Association Radio Cité, mais aussi, pour certains points, aux émissions de bénévoles. Ces grands principes éditoriaux s'appuient sur la charte de Association Radio Cité, qui définit Association Radio Cité comme une radio complémentaire, locale, pluraliste, culturelle, vivante et ouverte (également aux minorités linguistiques genevoise). Ces principes éditoriaux ici déclinés ne doivent pas se transformer en dogme, mais être vécu comme un guide pour les différents acteurs faisant vivre la radio au quotidien. Accessible au public, ce document permettra également aux auditeurs ou aux partenaires de la radio de connaître les ambitions éditoriales de Association Radio Cité.

Au sein de la radio, un médiateur, pourra être saisi par toute personne souhaitant porter réclamation ou formuler des remarques ayant trait à la programmation de Association Radio Cité.

En tant que radio associative et complémentaire, l'Association Radio Cité se veut un outil favorisant la prise de parole citoyenne. En cohérence avec cette ambition, l'ensemble de l'équipe radiophonique, bénévoles et salariés, s'efforcent en permanence de faire vivre la démocratie en son sein. Association Radio Cité, une radio attentive et à l'écoute du bassin et tissu genevois. Elle met ses moyens techniques et humains, bénévoles ou salariés, au service de cette ambition.

Pour assumer cette fonction, elle cherche notamment à disposer en permanence d'un réseau de correspondants bénévoles capables de faire écho à la vie du territoire genevois correspondant à sa zone de déserte.

L'Association Radio Cité et les personnes qui composent sa rédaction se soucient de dire ce qu'ils voient, ce qu'ils entendent, ce qu'ils savent, sans travestir ou déformer la réalité, sans certitude idéologique mais aussi sans complaisance. Elle favorise ce faisant l'exercice de la citoyenneté.

L'ensemble de la rédaction développe une attitude de veille et d'alerte et réalise autant que possible un travail critique en recoupant les sources d'informations.

Elle est attentive à ne pas contribuer à colporter des rumeurs infondées et malveillantes ou à alimenter la rubrique des « chiens écrasés ». En tant que média indépendant, à but non lucratif et de communication sociale et complémentaire de proximité, l'Association Radio Cité évite les informations de nature commerciales, les simples dépêches d'actualités, les positions gratuitement provocatrices, cherchant à garantir par là même une qualité d'information argumentée et une expression citoyenne.

L'Association Radio Cité est responsable du contenu des émissions qu'elle programme. Elle le fait dans le respect de la législation en vigueur portant une vigilance particulière sur les propos susceptibles de constituer un délit comme l'incitation à la haine raciale, ou de porter atteinte au droit à la vie privée comme la diffamation. De plus l'Association Radio Cité s'est engagée à

respecter un certain nombre d'obligations déontologiques parmi lesquelles : l'honnêteté de l'information, le pluralisme de l'expression des courants de pensée et d'opinion, la non-discrimination, la protection de l'enfance et de l'adolescence, s'interdire les annonces de radars ou de contrôles de police, ne pas diffuser des jeux, concours ou événements qui ont pour seul but de générer des bénéfices et qui n'ont pas de contenu journalistique, de diffuser de la publicité pornographique, notamment pour des numéros de services à valeur ajoutée avec contenu érotique et la publicité pour des services érotiques, de diffuser, de propager, de faire connaître, de faire admettre une ou des idées ou théories politiques ou religieuses, etc.

En tant que radio complémentaire, l'Association Radio Cité cherche à développer un ton accueillant et chaleureux ; mais en toute circonstance, les journalistes de la radio respecteront, vis-à-vis de leurs invités et des auditeurs, des règles de distance minimale, l'Association Radio Cité s'interdit la flatterie et la flagornerie.

Elle s'exerce à faire émerger les intelligences de chacun, ou si besoin les contradictions des discours d'avec la réalité.

L'Association Radio Cité est une radio à vocation non commerciale. N'ayant rien à vendre, elle s'efforce de promouvoir de la culture au sens large afin, notamment d'enrichir les connaissances de ces auditeurs.

Aucun pouvoir financier, institutionnel ou politique ne doit être susceptible d'influencer notre projet de communication ou notre ligne éditoriale.

Dans ces conditions, l'Association Radio Cité doit rester exclusivement non commerciale et s'interdire toute diffusion de publicité qui ne serait pas de nature à servir l'intérêt général. Nous défendons l'idée que le monde a besoin d'espaces dépourvus de publicité ou de messages à caractère commercial, et que les radios associatives sont des lieux privilégiés pour cela.

Cependant, nous ne nous interdisons pas d'informer les habitants de l'activité économique ou commerciale du territoire, à condition que cela soit à notre initiative et sans aucune contrepartie.

Tout choix éditorial est un engagement en soi. Au-delà de ces engagements au quotidien, l'Association Radio Cité ne s'interdit pas de défendre une cause qu'elle jugerait d'intérêt général et conforme à ses valeurs.

La présente est remise à chaque nouveau collaborateur à son entrée en fonction.

Fait à Meyrin, le 02 janvier 2013.

CHARTRE REDACTIONNELLE

entre

RADIO CITE

Ayant son siège

Rue Baylon 2bis

1227 CAROUGE - Genève

(ci-après dénommée « L'Employeur »)

d'une part,

et

Monsieur

(ci-après dénommé « L'Employé »)

d'autre part

SOMMAIRE

- I. PREAMBULE
- II. FORME JURIDIQUE DE L'ENTREPRISE
- III. PRINCIPES GENERAUX
- IV. EXERCICE DES FONCTIONS
- V. DROITS DES COLLABORATEURS
- VI. DISPOSITIONS D'APPLICATION ET DE REVISION

I. PREAMBULE

La présente Charte rédactionnelle a pour but de définir, dans le domaine rédactionnel, les principes de l'éthique professionnelle que régit RADIO CITE, les moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de la société, les droits et les devoirs du Conseil d'administration et des autres organes de RADIO CITE et des collaborateurs de la société.

Cette charte fait partie intégrante du Contrat de travail individuel qui lie, d'une part RADIO CITE et, d'autre part, chaque collaborateur. En tant que telle, elle est remise aux collaborateurs qui sont tenus de s'y conformer. Elle est également remise aux stagiaires et aux autres collaborateurs réguliers au bénéfice d'un mandat et/ou d'un achat de services auxquels elle confère les mêmes droits et obligations.

Cette charte est un document interne. Elle peut, avec l'accord de la direction de RADIO CITE être communiquée à des personnes extérieures à la société.

II. FORME JURIDIQUE DE L'ENTREPRISE

La forme juridique de l'entreprise est définie dans les Statuts de RADIO CITE. Les Statuts fixent également les organes de la société, leur organisation et leur fonctionnement.

III. PRINCIPES GENERAUX

1. RADIO CITE a pour but d'élaborer et de diffuser un programme de radio régionale et transfrontalière conformément à la loi « Loi Fédérale sur la radio et la télévision » (LRTV) du 21 juin 1999. Son objectif est de développer des programmes d'information régionale diversifiée et fidèle, en tenant compte des différentes composantes de la région et de sa population. Elle promeut

également les activités culturelles, en particulier celles qui ont trait à la création audiovisuelle locale.

Elle conçoit la liberté de presse comme le droit de relater et de commenter tout fait d'intérêt général, dans le respect de la vie privée des individus.

2. RADIO CITE est une entreprise indépendante. Elle ne sert aucun parti politique, aucune tendance religieuse, aucun mouvement ou groupe d'intérêt. Elle doit respecter les buts fixés par les Statuts.

RADIO CITE est un média de communication des diverses communautés de l'arc lémanique, et les départements français avoisinants.

Elle rapporte et commente principalement sur la vie et les événements survenus dans la région. Elle peut constituer une tribune pour les associations locales et pour les habitants de la zone desservie par les programmes.

3. RADIO CITE s'interdit la sensation gratuite, les attaques mal fondées et personnelles, les attitudes passionnelles et les formules blessantes.
4. Elle évite d'engager son autorité dans des campagnes sans importance, mais elle traite prioritairement des questions essentielles et attire systématiquement l'attention des auditeurs sur les problèmes qui intéressent les communautés de la région.
5. Dans le domaine politique, RADIO CITE soutient la démocratie au sein de laquelle les opinions peuvent s'exprimer librement. Elle favorise le renforcement du sens des responsabilités de chaque citoyen et des groupes sociaux intermédiaires dont elle appuie les activités, pour autant qu'elles ne soient pas incompatibles avec l'intérêt général.
6. RADIO CITE informe sur tous les aspects de la vie politique, économique, culturelle et sociale. Elle tient compte des différentes minorités. Elle cherche à enrichir les connaissances des auditeurs, à susciter leur réflexion et à favoriser l'expression des créateurs de communauté régionale.
7. Dans le domaine confessionnel, elle fait preuve de tolérance.
8. Dans tous les domaines, elle s'efforce, en se conformant aux statuts de RADIO CITE d'être un élément dynamique de la vie régionale.
9. RADIO CITE s'efforce de promouvoir le respect de l'autre et de sa différence, l'ouverture, la disponibilité et l'authenticité.

10. RADIO CITE collabore avec d'autres médias tout en se dotant des moyens de conserver et d'affirmer sa personnalité.

11. RADIO CITE se conforme aux textes de loi ci-dessus :

11.1 Mandat

La radio doit dans l'ensemble :

- Contribuer à la libre formation de l'opinion des auditeurs, leur fournir une information générale diversifiée et fidèle, pourvoir à leur formation générale et à leur divertissement, et développer leurs connaissances civiques.
- Tenir compte de la diversité du pays et de sa population et en faire prendre conscience au public ainsi que favoriser son ouverture sur le monde.
- Promouvoir la création artistique suisse et stimuler la participation des auditeurs à la vie culturelle.
- Stimuler les contacts avec les Suisses et l'étranger, accroître le rayonnement de la Suisse à l'étranger et promouvoir la compréhension de ses aspirations.
- Considérés dans l'ensemble, les programmes offerts dans une zone de diffusion ne doivent privilégier aucun parti ou groupe d'intérêts, ni aucune idéologie ou doctrine.

11.2 Principes applicables à l'information

Les programmes présentent fidèlement les événements. Ils reflètent équitablement la pluralité de ceux-ci ainsi que la diversité des opinions.

Les vues personnelles et les commentaires doivent être identifiables comme tels.

11.3 Indépendance et autonomie

Les diffuseurs conçoivent librement leurs programmes. Ils en assument la responsabilité.

Sauf disposition contraire du droit fédéral, les diffuseurs ne sont liés à aucune instruction des autorités fédérales, cantonales ou communales.

Nul ne peut se prévaloir de la présente loi pour exiger d'un diffuseur la diffusion d'une production ou d'une information déterminée.

IV. EXERCICE DES FONCTIONS

1. La direction et les collaborateurs de la société veillent à résister aux pressions des groupes idéologiques et économiques, ainsi que des annonceurs.
2. Chaque collaborateur s'efforce d'analyser les faits avec rigueur et honnêteté individuelle. Il s'interdit toute attitude passionnelle. Il rassemble, pour un sujet donné, les plus grands nombres possibles d'éléments d'appréciation de tous ordres avant de conclure ou de prendre position. La manière de présenter et d'exposer un sujet doit être adaptée au public.
3. Dans les programmes, il est essentiel que l'on puisse distinguer l'information du commentaire. Ces distinctions doivent être claires et sans ambiguïté.
4. Les journalistes veillent à ne pêcher ni par omission tendancieuse, ni par une mise en valeur exagérée des faits. Ils évitent dans l'information, quel que soit leur domaine, tout parti pris. Ils s'efforcent, dans le commentaire, d'être avant tout explicatifs et de présenter clairement les différentes faces d'un événement plutôt que d'affirmer sans distinction convaincante. Ils se gardent de faire entrer la réalité dans le moule d'une idéologie.
5. Les organes de la société et les collaborateurs de RADIO CITE sont tenus au secret professionnel. Ils s'interdisent notamment de révéler à des tiers, et tout particulièrement aux autorités politiques, judiciaires ou de police, la source d'une information.
6. Les collaborateurs s'abstiennent d'attaques ou de remarques systématiquement désobligeantes à l'égard de particuliers, de personnes morales, de personnalités publiques et d'institutions diverses.
7. Ils ne se substituent pas aux autorités légales ou conventionnelles chargées de faire respecter les lois et règlements, et respectent la présomption d'innocence. Lorsque l'intérêt général l'exige, la direction de RADIO CITE peut autoriser une dérogation à ces règles.
8. Chaque collaborateur s'engage à faire profiter les autres membres de la rédaction de ses connaissances. Il accepte également d'en faire bénéficier les stagiaires.
9. Les collaborateurs acceptent de mettre régulièrement et effectivement en discussion leurs projets et leurs idées concernant le programme, l'organisation du travail, le déroulement et l'activité générale de la société.

10. Les collaborateurs respectent dans leur comportement public, le caractère indépendant de RADIO CITE.
11. Ils s'abstiennent d'exercer des mandats, notamment de nature économique qui seraient en contradiction avec le principe d'indépendance énoncé ci-dessus.
12. S'il souhaite assumer des mandats électifs politiques, le collaborateur en informera préalablement les instances dirigeantes de RADIO CITE qui statueront sur la compatibilité de tels mandats avec la fonction du collaborateur.

V. DROITS DES COLLABORATEURS

1. Les droits des collaborateurs sont définis par la présente Charte, ainsi que dans le contrat individuel de travail.
2. Les collaborateurs ont droit à ce que la direction garantisse de tout mettre en œuvre pour que les impératifs du programme priment les intérêts commerciaux.
3. En cas de modifications des principes généraux tels qu'ils sont définis dans cette Charte ou des buts tels qu'ils figurent dans les Statuts de RADIO CITE et pour autant qu'il n'ait pas manifesté son accord à la modification, chaque collaborateur a un juste motif à la résiliation immédiate de son contrat de travail individuel. Réciproquement, RADIO CITE peut résilier pour de justes motifs, après mise en garde, le contrat de travail d'un collaborateur qui viole de manière réitérée la présente Charte.
4. Les collaborateurs sont consultés pour toute décision importante les concernant. Ils peuvent en tout temps demander une discussion des problèmes de la chaîne avec la direction.
5. Les collaborateurs ne peuvent pas être contraints de réaliser, ni de signer des émissions contraires à leurs convictions personnelles.
6. Ils doivent, s'ils estiment ne pas avoir eu assez de temps pour vérifier des informations, reporter la diffusion des émissions produites.

Aucune plainte ou intervention extérieure contre un collaborateur ne pourra lui être opposée si elle n'a pas été portée en temps utile à sa connaissance. Toute lettre concernant un collaborateur lui sera communiquée. Il pourra s'opposer à sa diffusion si elle met en cause son

honneur personnel ou professionnel ; sont réservées les dispositions légales relatives au « droit de réponse ».

VI. DISPOSITIONS D'APPLICATION ET DE REVISION

1. Chaque collaborateur reçoit un exemplaire de la présente Charte. Tout candidat à un poste au sein de la société doit en avoir pris connaissance avant son engagement. Elle fait partie intégrante de son Contrat de travail individuel.
2. La direction, les organes de RADIO CITE et les collaborateurs sont garants de l'application de la Charte sur les plans internes et externes.

Tout collaborateur peut saisir la direction de tout différent qui pourrait naître de cette application.

Ainsi fait à Genève, en deux exemplaires originaux, le

L'Employeur

RADIO CITE
Viviane de Witt
Présidente

L'Employé

Descriptif du programme (par ordre alphabétique)

À titre préliminaire, rappelons que le programme ainsi que les descriptions y relatives sont disponibles sur le site web de Radio Cité à l'adresse suivante : <https://radiocite.ch/show-schedule/>.

Afromusiques	L'émission <i>AfroMusiques</i> donne aux auditeurs deux rendez-vous hebdomadaires sur le thème de la culture et les musiques africaines et leur propose une immersion dans les activités associatives de la communauté africaine du bassin lémanique.
BMP/LCP (La Bouteille à Moitié Pleine)	Dans l'émission <i>La Bouteille à moitié peine</i> , Viviane de Witt fait découvrir aux auditeurs de beaux parcours de vie dans l'intimité d'une conversation de coin de feu.... Ecoutez ces hommes et ces femmes de passion qui ont surmonté épreuves et difficultés pour se forger un destin!
CITC (Country In The City)	Lorsqu'on évoque le mot « country », la plupart des européens voient des cowboys et de franges... c'est vrai que cette musique existe... toutefois sur les ondes américaines les chansons sont toutes autres. C'est cette musique actuelle que l'émission <i>Country in the City</i> présente toutes les semaines.
Codigos Urbanos (en espagnol)	L'émission <i>Codigos Urbanos</i> est dédiée aux différentes expressions musicales d'Amérique du Sud. Une culture qui va au-delà des clichés : de Fito Paéz à Dudamel, une diversité d'expressions avec le cachet Latino-américain.
Culture	L'émission <i>Culture</i> est destinée à la présentation des événements artistiques inscrits dans l'actualité genevoise, avec des interviews de professionnels du monde culturel.
Entre les âges	Musique classique et musiques voisines sous le prisme des rapports entre les générations : l'émission <i>Entre les âges</i> proposée par François-Xavier Poizat et Laudine Dard. À chaque émission, un invité partage ses coups de cœurs musicaux et des réflexions profondes sur la musique à travers les âges aux auditeurs.

<p>Entre nos mains</p>	<p>Nous sommes la première génération à appréhender l'urgence climatique dans toute son horreur, mais nous sommes aussi la dernière à pouvoir la juguler... en effet, l'écrasante majorité des scientifiques s'accordent pour dire que dans 20 ans il sera trop tard!</p> <p>Le destin des générations futures est donc encore « Entre nos mains », mais le temps nous est compté. Le fameux « <i>Il faut que tout change pour que rien ne change</i> » de l'écrivain Lampedusa ne fait hélas plus partie du champ de nos possibles. Aujourd'hui, nous sommes contraints de dire: « Il faut que tout change pour que tout ne change pas ».</p> <p>Face à cette urgence, beaucoup se mobilisent: entrepreneurs, chercheurs, journalistes, investisseurs, scientifiques, ils sont légion et l'émission <i>Entre nos mains</i> a pour but de leur donner la parole afin qu'ils racontent aux auditeurs comment nous pouvons contribuer, tous ensemble, à bâtir un nouveau monde pérenne.</p>
<p>Entretemps</p>	<p>Le Père Philippe Capelle - Dumont est un grand philosophe français et prêtre catholique spécialiste des questions théologiques qui se rend à Genève pour des réunions de philosophes de tous pays.</p> <p>Dans l'émission <i>Entretemps</i>, Viviane de Witt qui s'honore de son amitié s'est entretenue avec lui de questions essentielles sur la maladie, la souffrance, les croyances, les religions, la mort, éternelles questions que se pose tout être humain.</p>
<p>Espace Entreprise</p>	<p>Les Griot.es de l'émission <i>Espace Entreprise</i> à Genève font découvrir aux auditeurs leur Genève qui bouge dans le domaine social et humanitaire avec leur sélection musicale locale et au-delà de nos frontières.</p>
<p>Flash</p>	<p>L'émission <i>Flash</i> vise à relater et faire le point sur les dernières nouvelles et actualités disponibles.</p>
<p>Genève Côté Nature</p>	<p>Entre passions, vadrouilles, astuces et science, Virginia et Emilie de l'Association NARIES parlent chaque semaine aux auditeurs de la Nature au cœur de Genève dans l'émission <i>Genève Côté Nature</i>.</p>
<p>Genève Internationale</p>	<p>Genève rayonne sur la scène internationale. C'est la ville de référence, la ville hôte de nombreuses missions</p>

	<p>permanentes, d'organisations internationales, mais aussi des organisations non-gouvernementales.</p> <p>L'émission <i>Genève Internationale</i> part ainsi en quête du rayonnement genevois et emmène ses auditeurs, en voyage, à la découverte de ces institutions internationales.</p>
Histoire	<p>L'émission <i>Histoire</i> est une chronique présentée par l'historien Bernard Lescaze, homme politique et éminent historien genevois.</p>
Les jardins de Guillaume	<p>Guillaume Pellerin architecte paysagiste a enregistré bénévolement plusieurs centaines de brèves sur les actions à mener pour les jardins suivant les saisons.</p> <p>C'est un trésor que nous sommes heureux de programmer régulièrement dans l'émission <i>Les jardins de Guillaume</i>, car ces chroniques jardins, intemporelles, sont évidemment d'un grand secours pour nos jardiniers genevois.</p>
Les Tritons	<p>L'émission <i>Les Tritons</i>, créée et animée par Raphael Ispérian, porte sur la musique classique. Celui-ci propose aux auditeurs de découvrir, ou de redécouvrir la musique classique de sa genèse au XXIème siècle.</p>
Merci La Vie	<p>En chacune et chacun d'entre nous vibre l'esprit de vie, parfois il s'exprime avec éloquence, il rayonne comme la chaleur d'un feu de joie.</p> <p>D'autres fois c'est par une braise rougeoyante sur laquelle il suffit juste de souffler un peu pour que d'un chuchotement nous parvienne un message d'une puissance considérable qui révèle une passion profonde et motivante...</p> <p>L'émission <i>Merci La Vie</i> fait vivre cet esprit de façon positive ; son objectif est de mettre en lumière des événements de tous les jours, des parcours inédits, des modèles aidants, particulièrement ceux qui nous encouragent à construire un monde plus juste.</p>
Mezzora Italia (en italien)	<p>L'émission <i>Mezz'ora Italia</i> est un rendez-vous culturel signé « Cultura Italia – sans frontières », qui donne la voix à la communauté italienne. « Cultura Italia – sans frontières », est une association à but non lucratif qui promeut la culture italienne à Genève à travers</p>

	d'événements tels que: Cine Club, Club Littéraire, Concerts, Radio, Théâtres, Rencontres, Débats et autres activités culturelles. L'association compte environs 2500 membres.
Nature Peinture avec Joëlle*	Présentée par Joëlle Bildstein, cette émission est dédiée au bien-être.
Nectars	Tout sur l'univers des vignobles genevois et leur évolution. Aristide mène la ronde et fait défiler, dans l'émission <i>Nectars</i> , les acteurs et métiers gravitant autour de la viticulture locale, à commencer par les vignerons.
Pour l'Ukraine (en ukrainien)	Chaque semaine dans l'émission <i>Pour l'Ukraine</i> , attendez-vous à une émission sur l'Ukraine et les Ukrainiens qui choisissent la lumière, qui créent des projets créatifs qui présentent les incroyables qualités de la nation ukrainienne moderne.
Punch	Avec <i>Punch !</i> au micro de Charlotte Lang, des invité(e)s de tous horizons partagent leurs « déclics » autour de l'emploi.
Radiolitéraktif	<i>Radioliteractif</i> ... quand la radioliteractivité s'empare des ondes radiophoniques pour donner la parole aux auteurs, aux libraires et ... aux lecteurs ! Une onde juste pas comme les autres...
Rencontre	L'émission <i>Rencontre</i> donne la parole à un ou une invité(e) autour d'une actualité à Genève au micro de Maximilien de Stadelhofen.

*Cette émission, présentée deux fois par mois par Joëlle Bildstein, bénévole, sera diffusée pour la première fois courant juin 2023.

GRILLE SEMAINE RADIO CITE GENEVE (du lundi au vendredi)						
Heure	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	
06h00	Flash	Flash	Flash	Flash	Flash	
06h12	Genève Internationale	Genève Internationale	Genève Internationale	Genève Internationale	Genève Internationale	
07h00	Flash	Flash	Flash	Flash	Flash	
07h12	Culture	Culture	Culture	Culture	Culture	
07h30	Flash	Flash	Flash	Flash	Flash	
08h00	Flash	Flash	Flash	Flash	Flash	

08h12	Genève Internationale	Genève Internationale	Genève Internationale	Genève Internationale	Genève Internationale
08h30	Flash	Flash	Flash	Flash	Flash
09h00	Flash	Flash	Flash	Flash	Flash
09h12	Culture	Culture	Culture	Culture	Culture
09h40	Merci La Vie	Merci La Vie	Genève Côté Nature	Radiolitéraktif	Histoire
10h00	Flash	Flash	Flash	Flash	Flash
10h10	Rencontre	Rencontre	Rencontre	Rencontre	Rencontre
10h40	Culture	Culture	Culture	Culture	Culture
11h00	Flash	Flash	Flash	Flash	Flash
11h10	Genève Internationale	Genève Internationale	Genève Internationale	Genève Internationale	Genève Internationale
11h40	Rencontre	Rencontre	Rencontre	Rencontre	Rencontre
12h00	Flash	Flash	Flash	Flash	Flash

15h00	Les Tritons	Codigos Urbanos/espagnol	Les Tritons	BMP/LCP	Afromusiques
16h00	Flash	Flash	Flash	Flash	Flash
16h10	Culture	Culture	Culture	Culture	Culture
16h40	Genève Internationale	Genève Internationale	Genève Internationale	Genève Internationale	Genève Internationale
17h00	Flash	Flash	Flash	Flash	Flash
17h10	Rencontre	Rencontre	Rencontre	Rencontre	Rencontre
17h40	Culture	Culture	Culture	Culture	Culture
18h00	Flash	Flash	Flash	Flash	Flash
18h10	Genève Internationale	Genève Internationale	Genève Internationale	Genève Internationale	Genève Internationale
18h40	Rencontre	Rencontre	Rencontre	Rencontre	Rencontre
19h00	Entre nos mains	Genève Côté Nature	Punch	Pour l'Ukraine/ukrainien	CITC

	Samedi		Dimanche
08:00:00			Les Jardins de Guillaume
09:00:00	Pour l'Ukraine		Les Jardins de Guillaume
10:00:00	Merci La Vie		Entretemps
11:00:00	Genève Côté Nature		Mezzora Italia/italien
12:00:00	Espace Entreprise		Histoire
13:00:00	Les Tritons		Les Tritons
14:00:00	Entre Nos Mains		La Bouteille à Moitié Pleine
15:00:00			Radiolitéraktif
16:00:00			Entre les âges
17:00:00	Punch		Nectars
18:00:00			Genève Côté Nature
19:00:00			Merci La Vie
20:00:00	Codigos Urbanos/espagnol		Country In The City